

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE BOGO



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace Work Fetherland

FAR NORTH REGION

DIMARE DIVISION

BOGO CONCUL

DECISION D'ATTRIBUTION

DECISION N°45/D/REN/C-BOGO/2026 DU 25 SEPTEMBRE 2026 PORTANT DOSSIER DE LA DEMANDE DE COTATION RESTREINTE N°04/DC/REN/DDIA/C-BOGO/CIPMP/2026 DU 01 SEPTEMBRE 2026 EN PROCEDURE DE GRE A GRE SUIVANT AUTORISATION N°05170-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CES-CE7 DU 17 AOÛT 2026 POUR L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE SG17-B6 MOTOR GRADER MODEL: CUMMINS 6BTAA5.9-C180, A LA COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOGO

- Vu** la Constitution ;
 - Vu** la loi n°16 du 24 juin 1961 portant création de la Commune de Moyen exercice de Bogo ;
 - Vu** la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
 - Vu** la loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
 - Vu** le Décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
 - Vu** le Décret n°2012/074 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
 - Vu** le Décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics ;
 - Vu** le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 - Vu** le Décret n° 2018/446 du 1^{er} Août 2018 portant portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;
 - Vu** le Décret n°2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
 - Vu** le Décret n° 2019/536 du 07 Octobre portant nomination de Monsieur **EKO MBARGA Jean- Marc** aux fonctions de Préfet du Département du Diamaré ;
 - Vu** la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
 - Vu** La lettre circulaire conjointe n° 00008735/LC/MINFI/MINDDEVEL du 11 Août 2025 relative à la préparation des Budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'Exercice 2026 ;
 - Vu** le procès-verbal du 05 septembre 2022, constatant l'élection de Monsieur **HAMIDOU LAWANE AHMADOU** aux fonctions de Maire de la commune de Bogo ;
- Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} : A été retenu comme adjudicataire du marché ci-après l'établissement suivant :

PROJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT DE L'OFFRE (TTC)	CO-FINANCEMENT	DELAIS D'EXECUTION
DOSSIER DE LA DEMANDE DE COTATION RESTREINTE N°04/DC/REN/DDIA/C-BOGO/CIPMP/2026 DU 01 SEPTEMBRE 2026 EN PROCEDURE DE GRE A GRE SUIVANT AUTORISATION N°05170-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CES-CE7 DU 17 AOÛT 2026 POUR L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE SG17-B6 MOTOR GRADER MODEL: CUMMINS 6BTAA5.9-C180, A LA COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.	STE SKYLINE CONTRACTORS BP// YAOUNDE Tél : 620 811 478	150 000 000	BIP-MIDDEVEL/ RESSOURCES PROPRES	Trois (03) mois

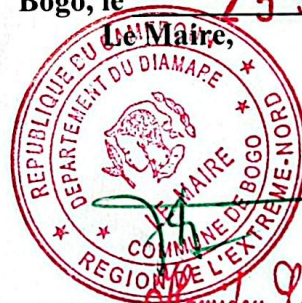
Article 2 : Le Directeur de l'établissement suscité est instamment invité à prendre contact avec le Maire de la Commune de Bogo pour la suite de la procédure ;

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- DDMINMAP/DIA;
- ARMP;
- PRESIDENTE /CIPM;
- MAITRES D'OUVRAGES.

Bogo, le **25 SEPT 2026**



**Hamidou Louane Hamidou
MAIRE**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE BOGO



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace Work Fetherland

FAR NORTH REGION

DIMARE DIVISION

BOGO CONCUL

COMMUNIQUE

PORTANT DOSSIER DE LA DEMANDE DE COTATION RESTREINTE N°04/DC/REN/DDIA/C-BOGO/CIPMP/2026 DU 01 SEPTEMBRE 2026 EN PROCEDURE DE GRE A GRE SUIVANT AUTORISATION N°05170-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CES-CE7 DU 17 AOÛT 2026 POUR L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE SG17-B6 MOTOR GRADER MODEL: CUMMINS 6BTAA5.9-C180, A LA COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.

CO-FINANCEMENT : BIP-MINDDEVEL/RESSOURCES PROPRES EXERCICE 2026

MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE BOGO

Le Maire de la Commune de Bogo, Communique:

Par DECISION N°045/D/REN/DDIA /C-BOGO/2026 DU 25/09/2026

Le résultat se présente comme suit :

Montant lu de l'offre TTC en FCFA	Montant corrigé de l'offre TTC en FCFA
150 000 000	150 000 000

Le soumissionnaire **STE SKYLINE CONTRACTORS BP// YAOUNDE Tél : 620 811 478** est retenu pour la réalisation des travaux, pour un montant TTC de **150 000 000** (Cent cinquante millions) francs CFA, et un délai de trois (03) mois calendaires.

Ladite Entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent à la Commune de Bogo pour l'établissement de la lettre commande correspondante.

Ampliations:

- DD/MINMAP/Diamaré
- PRESIDENTE/CIPM
- ARMP
- Archive chrono

BOGO LE 25 SEPTEMBRE 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOGO



Hamidou Louane Ahmadou
MAIRE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
.....
REGION DE L'EXTREME-NORD
.....
DEPARTEMENT DU DIAMARE
.....
COMMUNE DE BOGO



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace Work Fetherland
.....
FAR NORTH REGION
.....
DIMARE DIVISION
.....
BOGO CONCUL

DECISION D'ATTRIBUTION

DECISION N°046/DM/C-BOGO/2026 DU 26 AOÛT 2026 RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°019bisAONO/REN/DDIA/C.BOGO/CIPMP/BEC/2026 DU 27 JUILLET 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'EP DE MBADDI (LOT 4, DANS LA COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOGO

- Vu** la Constitution ;
 - Vu** la loi n°16 du 24 juin 1961 portant création de la Commune de Moyen exercice de Bogo ;
 - Vu** la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
 - Vu** la loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
 - Vu** le Décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
 - Vu** le Décret n°2012/074 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
 - Vu** le Décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics ;
 - Vu** le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 - Vu** le Décret n° 2018/446 du 1^{er} Août 2018 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;
 - Vu** le Décret n°2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
 - Vu** le Décret n° 2019/536 du 07 Octobre portant nomination de Monsieur **EKO MBARGA Jean- Marc** aux fonctions de Préfet du Département du Diamaré ;
 - Vu** la lettre circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
 - Vu** La lettre circulaire conjointe n° 00008735/LC/MINFI/MINDDEVEL du 11 Août 2025 relative à la préparation des Budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'Exercice 2026;
 - Vu** le procès-verbal du 05 septembre 2022, constatant l'élection de Monsieur **HAMIDOU LAWANE AHMADOU** aux fonctions de Maire de la commune de Bogo;
- Considérant les nécessités de service.
- Vu** L'Avis d'Appel d'Offres National N°019bis/ AONO/REN/DDIA/C-BOGO/CIPMP/BEC/2026 DU 27 JUILLET 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'EP DE MBADDI (LOT 4).

DECIDE :

Article 1^{er} : A été retenu comme adjudicataire du marché ci-après l'établissement suivant :

PROJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT DE L'OFFRE (TTC)	FINANCEMENT	DELAIS D'EXECUTION
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°019BIS/AONO/REN/DDIA/C-BOGO/CIPMP/BEC/2026 DU 27 JUILLET 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'EP DE MBADDI (LOT 4), DANS LA COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.	STE SKYLINE CONTRACTORS BP// YAOUNDE Tél : 620 811 478	8 000 000	RESSOURCES PROPRES	Trois (03) mois

Article 2 : Le Directeur de l'établissement suscit   est instamment invit     prendre contact avec le Maire de la Commune de Bogo pour la suite de la proc  dure ;

Article 3 : La pr  sente d  cision sera enregistr  e et communiqu  e partout o   besoin sera. /-

Ampliati  ns :

- DDMINMAP/DIA;
- ARMP;
- PRESIDENTE /CIPM;
- MAITRES D'OUVRAGES.

Bogo, le **26 AO  T 2026**

Le Maire,



Hamidou Louane Ahmadou
MAIRE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE BOGO



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace Work Fetherland

FAR NORTH REGION

DIMARE DIVISION

BOGO CONCUL

COMMUNIQUE

PORTANT A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°019bis/AONO/REN/DDIA/C-BOGO/CIPMP/BEC/2026 DU 27 JUILLET 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'EP DE MBADDI (LOT 4), DANS LA COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.

FINANCEMENT : RESSOURCES PROPRES EXERCICE 2026

MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE BOGO

Le Maire de la Commune de Bogo, Communique:

Par DECISION N°046/D/REN/DDIA /C-BOGO/2026 DU 26/08/2026

Le résultat se présente comme suit :

Montant lu de l'offre TTC en FCFA	Montant corrigé de l'offre TTC en FCFA
8 000 000	8 000 000

Le soumissionnaire **STE SKYLINE CONTRACTORS BP// YAOUNDE Tél : 620 811 478** est retenu pour la réalisation des travaux, pour un montant TTC de **8 000 000** (Huit millions) francs CFA, et un délai de trois (03) mois calendaires.

Ladite Entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent à la Commune de Bogo pour l'établissement de la lettre commande correspondante.

Ampliations:

- DD/MINMAP/Diamaré
- PRESIDENTE/CIPM
- ARMP
- Archive chrono

BOGO LE 26 Août 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOGO



Hamidou Louane Ahmadou
MAIRE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE BOGO



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace Work Fetherland

FAR NORTH REGION

DIMARE DIVISION

BOGO CONCUL

DECISION D'ATTRIBUTION

DECISION N°047/DM/C-BOGO/2026 DU 26 AOÛT 2026 RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°021bisAONO/REN/DDIA/C.BOGO/CIPMP/BEC/2026 DU 27 JUILLET 2026 EN PROCEDURE D'URGENCEPOUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'EP DE SIRATARE BOGO (LOT 3, DANS LA COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOGO

- Vu** la Constitution ;
 - Vu** la loi n°16 du 24 juin 1961 portant création de la Commune de Moyen exercice de Bogo ;
 - Vu** la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
 - Vu** la loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
 - Vu** le Décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
 - Vu** le Décret n°2012/074 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
 - Vu** le Décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics ;
 - Vu** le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 - Vu** le Décret n° 2018/446 du 1^{er} Août 2018 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;
 - Vu** le Décret n°2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
 - Vu** le Décret n° 2019/536 du 07 Octobre portant nomination de Monsieur **EKO MBARGA Jean- Marc** aux fonctions de Préfet du Département du Diamaré ;
 - Vu** la lettre circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
 - Vu** La lettre circulaire conjointe n° 00008735/LC/MINFI/MINDDEVEL du 11 Août 2025 relative à la préparation des Budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'Exercice 2026;
 - Vu** le procès-verbal du 05 septembre 2022, constatant l'élection de Monsieur **HAMIDOU LAWANE AHMADOU** aux fonctions de Maire de la commune de Bogo;
- Considérant les nécessités de service.

Vu L'Avis d'Appel d'Offres National N°021bis/ AONO/REN/DDIA/C-BOGO/CIPMP/BEC/2026 DU 27 JUILLET 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'EP DE SIRATARE BOGO (LOT 3).

DECIDE :

Article 1^{er} : A été retenu comme adjudicataire du marché ci-après l'établissement suivant :

PROJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT DE L'OFFRE (TTC)	FINANCEMENT	DELAIS D'EXECUTION
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°021BIS/AONO/REN/DDIA/C-BOGO/CIPMP/BEC/2026 DU 27 JUILLET 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'EP DE SIRATARE BOGO (LOT 3), DANS LA COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.	STE SKYLINE CONTRACTORS BP// YAOUNDE Tél : 620 811 478	8 000 000	RESSOURCES PROPRES	Trois (03) mois

Article 2 : Le Directeur de l'établissement suscité est instamment invité à prendre contact avec le Maire de la Commune de Bogo pour la suite de la procédure ;

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- DDMINMAP/DIA;
- ARMP;
- PRESIDENTE /CIPM;
- MAITRES D'OUVRAGES.

Bogo, le **26 AOUT 2026**

Le Maire

Hamidou Laurens Ahmadou
MAIRE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE BOGO



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace Work Fetherland

FAR NORTH REGION

DIMARE DIVISION

BOGO CONCUL

COMMUNIQUE

PORTANT A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°019bis/AONO/REN/DDIA/C-BOGO/CIPMP/BEC/2026 DU 27 JUILLET 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'EP DE SIRATARE BOGO (LOT 3), DANS LA COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.

FINANCEMENT : RESSOURCES PROPRES EXERCICE 2026

MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE BOGO

Le Maire de la Commune de Bogo, Communique:

Par DECISION N°047/D/REN/DDIA /C-BOGO/2026 DU 26/08/2026

Le résultat se présente comme suit :

Montant lu de l'offre TTC en FCFA	Montant corrigé de l'offre TTC en FCFA
8 000 000	8 000 000

Le soumissionnaire **STE SKYLINE CONTRACTORS BP// YAOUNDE** Tél : 620 811 478 est retenu pour la réalisation des travaux, pour un montant TTC de **8 000 000** (Huit millions) francs CFA, et un délai de trois (03) mois calendaires.

Ladite Entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent à la Commune de Bogo pour l'établissement de la lettre commande correspondante.

Ampliations:

- DD/MINMAP/Diamaré
- PRESIDENTE/CIPM
- ARMP
- Archive chrono

BOGO LE 26 Août 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOGO



Hamidou Luvano Ahmedou
MAIRE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE BOGO



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace Word Fetherland

FAR NORTH REGION

DIMARE DIVISION

BOGO CONCUL

DECISION D'ATTRIBUTION

DECISION N°048/DM/C-BOGO/2026 DU 26 AOÛT 2026 RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°025/AONO/REN/DDIA/C.BOGO/CIPMP/2026 DU 03 AOÛT 2026 EN PROCEDURE D'URGENCEPOUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UNE MARE ARTIFICIELLE A TANKIROU ET D'UNE MARE ARTIFICIELLE A BAGALAF, DANS LA COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOGO

- Vu** la Constitution ;
 - Vu** la loi n°16 du 24 juin 1961 portant création de la Commune de Moyen exercice de Bogo ;
 - Vu** la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
 - Vu** la loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
 - Vu** le Décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
 - Vu** le Décret n°2012/074 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
 - Vu** le Décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics ;
 - Vu** le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 - Vu** le Décret n° 2018/446 du 1^{er} Août 2018 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;
 - Vu** le Décret n°2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
 - Vu** le Décret n° 2019/536 du 07 Octobre portant nomination de Monsieur **EKO MBARGA Jean- Marc** aux fonctions de Préfet du Département du Diamaré ;
 - Vu** la lettre circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
 - Vu** La lettre circulaire conjointe n° 00008735/LC/MINFI/MINDDEVEL du 11 Août 2025 relative à la préparation des Budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'Exercice 2026;
 - Vu** le procès-verbal du 05 septembre 2022, constatant l'élection de Monsieur **HAMIDOU LAWANE AHMADOU** aux fonctions de Maire de la commune de Bogo;
- Considérant les nécessités de service.

Vu L'Avis d'Appel d'Offres National N°025/AONO/REN/DDIA/C-BOGO/CIPMP/BEC/2026 DU 03 AOÛT 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UNE MARE ARTIFICIELLE A TANKIROU ET D'UNE MARE ARTIFICIELLE A BAGALAF.

DECIDE :

Article 1^{er} : A été retenu comme adjudicataire du marché ci-après l'établissement suivant :

PROJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT DE L'OFFRE (TTC)	FINANCEMENT	DELAIS D'EXECUTION
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°025/AONO/REN/DDIA/C-BOGO/CIPMP/BEC/2026 DU 03 AOÛT 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UNE MARE ARTIFICIELLE A TANKIROU ET D'UNE MARE ARTIFICIELLE A BAGALAF, DANS LA COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.	STE SKYLINE CONTRACTORS BP// YAOUNDE Tél : 620 811 478	13 148 822	BIP	Quatre (04) mois

Article 2 : Le Directeur de l'établissement suscité est instamment invité à prendre contact avec le Maire de la Commune de Bogo pour la suite de la procédure ;

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- DDMINMAP/DIA;
- ARMP;
- PRESIDENTE /CIPM;
- MAITRES D'OUVRAGES.

Bogo, le **26 AOÛT 2026**
Le Maire,



Hamidou Laurans Ahmadou
MAIRE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE BOGO



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace Work Fetherland

FAR NORTH REGION

DIMARE DIVISION

BOGO CONCL

COMMUNIQUE

PORTANT A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°025/AONO/REN/DDIA/C.BOGO/CIPMP/2026 DU 03 AOÛT 2026 EN PROCEDURE
D'URGENCEPOUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UNE MARE
ARTIFICIELLE A TANKIROU ET D'UNE MARE ARTIFICIELLE A BAGALAF, DANS LA
COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.

FINANCEMENT : BIP-MINEPIA EXERCICE 2026

MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE BOGO

Le Maire de la Commune de Bogo, Communique:

Par DECISION N°048/D/REN/DDIA /C-BOGO/2026 DU 26/08/2026

Le résultat se présente comme suit :

Montant lu de l'offre TTC en FCFA	Montant corrigé de l'offre TTC en FCFA
13 148 822	13 148 822

Le soumissionnaire **STE SKYLINE CONTRACTORS BP// YAOUNDE Tél : 620 811 478** est retenu pour la réalisation des travaux, pour un montant TTC de **13 148 822** (Treize millions cent quarante-huit mille huit cent vingt-deux) francs CFA, et un délai de quatre (04) mois calendaires.

Ladite Entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent à la Commune de Bogo pour l'établissement de la lettre commande correspondante.

Ampliations:

- DD/MINMAP/Diamaré
- PRESIDENTE/CIPM
- ARMP
- Archive chrono

BOGO LE 26 Août 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOGO



Hamidou Luwane Ahmadou
MAIRE



DECISION D'ATTRIBUTION

DECISION N°049/DM/C-BOGO/2026 DU 26 AOÛT 2026 RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°024/AONO/REN/DDIA/C-BOGO/CIPMP/2026 DU 03 AOÛT 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION (TRACE) D'UNE DIGUE DE PROTECTION DE BOUDOU MANGO - BORAI BANKIRE - BOUDOUYEL WALA YITE - BAOULI ARDJANIRE - BAOULI BORAYRE - BARIYARE, DANS LA COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOGO

- Vu** la Constitution ;
 - Vu** la loi n°16 du 24 juin 1961 portant création de la Commune de Moyen exercice de Bogo ;
 - Vu** la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
 - Vu** la loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
 - Vu** le Décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
 - Vu** le Décret n°2012/074 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
 - Vu** le Décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics ;
 - Vu** le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 - Vu** le Décret n° 2018/446 du 1^{er} Août 2018 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;
 - Vu** le Décret n°2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
 - Vu** le Décret n° 2019/536 du 07 Octobre portant nomination de Monsieur **EKO MBARGA Jean- Marc** aux fonctions de Préfet du Département du Diamaré ;
 - Vu** la lettre circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
 - Vu** La lettre circulaire conjointe n° 00008735/LC/MINFI/MINDDEVEL du 11 Août 2025 relative à la préparation des Budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'Exercice 2026 ;
 - Vu** le procès-verbal du 05 septembre 2022, constatant l'élection de Monsieur **HAMIDOU LAWANE AHMADOU** aux fonctions de Maire de la commune de Bogo ;
- Considérant les nécessités de service.
- Vu** L'Avis d'Appel d'Offres National N°024/AONO/REN/DDIA/C-BOGO/CIPMP/2026 DU 03 AOÛT 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION (TRACE) D'UNE DIGUE DE PROTECTION DE BOUDOU MANGO - BORAI BANKIRE - BOUDOUYEL WALA YITE - BAOULI ARDJANIRE - BAOULI BORAYRE - BARIYARE.

DECIDE :

Article 1^{er} : A été retenu comme adjudicataire du marché ci-après l'établissement suivant :

PROJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT DE L'OFFRE (TTC)	FINANCEMENT	DELAIS D'EXECUTION
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°024/AONO/REN/DDIA/C- BOGO/CIPMP/2026 DU 03 AOÛT 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION (TRACE) D'UNE DIGUE DE PROTECTION DE BOUDOU MANGO - BORAI BANKIRE - BOUDOUYEL WALA YITE - BAOULI ARDJANIRE - BAOULI BORAYRE - BARIYARE, DANS LA COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.	Ets 3H BP// Maroua Tél : 696 54 75 85	30 000 000	BIP	Quatre (04) mois

Article 2 : Le Directeur de l'établissement suscité est instamment invité à prendre contact avec le Maire de la Commune de Bogo pour la suite de la procédure ;

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- DDMINMAP/DIA;
- ARMP;
- PRESIDENTE /CIPM;
- MAITRES D'OUVRAGES.

Bogo, le **26 AOÛT 2026**
Le Maire,



Hamidou Loumou Ahmadou
MAIRE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE BOGO



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace Work Fetherland

FAR NORTH REGION

DIMARE DIVISION

BOGO CONCUL

COMMUNIQUE

PORTANT A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°024/AONO/REN/DDIA/C-BOGO/CIPMP/2026 DU 03 AOÛT 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION (TRACE) D'UNE DIGUE DE PROTECTION DE BOUDOU MANGO – BORAI BANKIRE – BOUDOUYEL WALA YITE – BAOULI ARDJANIRE – BAOULI BORAYRE - BARIYARE, DANS LA COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.

FINANCEMENT : BIP EXERCICE 2026

MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE BOGO

Le Maire de la Commune de Bogo, Communique:

Par DECISION N°049/D/REN/DDIA /C-BOGO/2026 DU 26/08/2026

Le résultat se présente comme suit :

Montant lu de l'offre TTC en FCFA	Montant corrigé de l'offre TTC en FCFA
30 000 000	30 000 000

Le soumissionnaire **Ets 3H BP// Maroua Tél : 696 54 75 85** est retenu pour la réalisation des travaux, pour un montant TTC de **30 000 000** (Trente millions) francs CFA, et un délai de quatre (04) mois calendaires.

Ladite Entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent à la Commune de Bogo pour l'établissement de la lettre commande correspondante.

Ampliations:

- DD/MINMAP/Diamaré
- PRESIDENTE/CIPM
- ARMP
- Archive chrono

BOGO LE 26 Août 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOGO



Hamidou Lawano Ahmadou
MAIRE